REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN BRUCHE MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

Nombre de délégués du Comité Syndical : **21**	Nombre de délégués qui se trouvent en fonction : **21**	Nombre de délégués - présents : 14 - représentés : 4 **TOTAL : 18**

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 18 heures 00, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig à Molsheim, sous la présidence de Chantal JEANPERT, Présidente.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG	**EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**	**SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (SDEA)**
- FISCHER Marie-Reine - GONGALVES Alexandre - HAEGY Julien - JEANPERT Chantal - THIELEN Pierre	- CUTAJAR Chantal - DE VREESE Willy - HUMANN Jean - KANNENGIESER Michèle	- GIROLD Marc - HARTMANN Jean-Philippe - JEROME Alain - PANNEKOECKE Jean-Bernard - SCHLEISS Hervé

Membres représentés :

Mme PFISTER Caroline ayant donné procuration à Mme JEANPERT Chantal
Mme GRAEF-ECKERT Catherine ayant donné procuration à Mme KANNENGIESER Michèle
M. ULRICH Laurent ayant donné procuration à M. HUMANN Jean
M. ACKER Daniel ayant donné procuration à M. HARTMANN Jean-Philippe

Excusés :
M. CLOSSET Christian
M. TOURNEMAINE Denis
M. RITLENG Dominique

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DE LA REPRESENTATION AU GROUPEMENT D'ACTIONS SOCIALES (GAS)

N°26-23

LE COMITE SYNDICAL

VU la délibération du syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig du 26 octobre 2022 portant adhésion du syndicat au GAS67 ;

CONSIDERANT que cette adhésion est renouvelée annuellement par tacite reconduction ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner un membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu, pour représenter le syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig au sein du GAS67 ;

SUR PROPOSITION de Madame la Présidente ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

désigne

Alexandre GONÇALVES comme représentant élu du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig auprès du GAS67,

prend acte

de la poursuite de la mission de Morgane PACAUD en qualité de représentant des agents bénéficiaires,

autorise

le Président à notifier la présente désignation au GAS67 et à signer tout document nécessaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente

Chantal JEANPERT

Signature numérique de Chantal JEANPERT
Date : 2026.10.01 09:28:33 +02'00'

Transmis au représentant de l'Etat le : 01/10/2026

Publié le : 01/10/2026

Accusé de réception en préfecture
067-200089837-20260930-2026DELIB26-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2026